DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MAI 2026

AFFAIRE N°2026-CM/064 : CREATIONS DE POSTES SUITE A LA PROMOTION INTERNE

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 mai 2026.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 15 mai 2026.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 27
Absents : 02
Représentés : 01
Total des votes : 28

Pour le Maire empêché,
L'adjoint délégué,

Marcel DAMOUR

L'an deux mille vingt-six, le 21 mai, le conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Etaient présents : PAPAYA Sidoleine – DAMOUR Marcel – GEVIA Marie Catherine – MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie – PAUSE Benjamin – ELISABETH Marie Jeanne – LUCILLY Harry – HOAREAU Severine – GARRYER Patrick – MANORO Severine – BOYER Elysée – TECHER Sophie - HOAREAU Landry – COURTEL Larissa – MAILLOT Gilbert – SINAPIN Marie Jacqueline - DALLEAU Hugory – NOURRY Adèle – PAYET Fabien – PLANTE Jessie - TECHER Paulin – BONHOMME Ghislaine – GABOU Gilles – BIZINECHE Elodie – DE GERUS Thierry - ARMAND Jimmy.

Etaient absents : CHARLEMAGNE Thierry - LEBRETON Layna.

Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : CHARLEMAGNE Thierry à LUCILLY Harry

Est désigné secrétaire de séance : PAYET Fabien

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 03/06/2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260521-2026-CM-064-DE
Date de télétransmission : 02/06/2026
Date de réception préfecture : 02/06/2026

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de services et de la valeur professionnelle des agents, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits sur les listes d'aptitude relatives aux promotions internes établi en 2025.

La création de l'emploi correspondant au grade de promotion dans le tableau des effectifs est nécessaire.

Le Maire propose à l'assemblée la création de deux (02) emplois :

- 01 technicien territorial
- 01 attaché territorial

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le tableau des effectifs,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité – 28 voix pour :**

ARTICLE 1 :

- **D'autoriser la création de deux (02) emplois permanents :**
 - **01 technicien territorial à temps complet**
 - **01 attaché territorial à temps complet**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

ARTICLE 3 :

- **Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....
.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

PAYET Fabien

Pour copie conforme,
Pour le Maire empêché,
L'adjoint délégué,

Marcel DAMOUR

MAIRIE DE SALAZIE Ile de la Réunion

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260521-2026-CM-064-DE
Date de télétransmission : 02/06/2026
Date de réception préfecture : 02/06/2026